



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ONG Réexamen de l'accréditation ICH-08 Rapport – Formulaire

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2021
POUR EXAMEN EN 2021**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. *Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.*

Centre Albert Marinus

A.1.b. *Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.*

Centre Albert Marinus

A.1.c. *Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)*

NGO-90330

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : Centre Albert Marinus

Adresse : 40, rue de la Charrette 1200 Bruxelles Belgique

Numéro de téléphone :	32-2-762-62-14
Adresse électronique :	fondationmarinus@hotmail.com
Site Internet :	www.albertmarinus.org
Autres informations pertinentes :	

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) :	Monsieur
Nom de famille :	Heerbrant
Prénom :	Jean-Paul
Institution/fonction :	Centre Albert Marinus / directeur
Adresse :	40, rue de la Charrette 1200 Bruxelles Belgique
Numéro de téléphone :	32-2-761-29-28
Adresse électronique :	j.heerbrant@woluwe1200.be / fondationmarinus@hotmail.com
Autres informations pertinentes :	

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

- B.1.** *Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (Article 13 et Directives opérationnelles (DO)154) en élaborant, par exemple, des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.*

Ne pas dépasser 250 mots

La Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente en matière de PCI bruxellois jusqu'en 2017 (date à laquelle cette attribution est passée à la Région de Bruxelles-Capitale), avait mis en place un Conseil d'Ethnologie en une Commission du Patrimoine oral et immatériel. Jean-Paul Heerbrant, directeur du Centre Albert Marinus, a siégé dans ces instances entre 2013 et 2019 au titre d'expert justifiant d'une expérience en arts et traditions populaires. Il a participé de manière régulière aux réunions de ces deux instances. Dans le cas de la Commission du Patrimoine oral et immatériel, ces séances ont été consacrées à l'examen des dossiers de candidatures aux Listes de l'UNESCO (reconnaissance de l'Ommegang en 2019). Sur le plan national, la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde aussi le titre de « Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel » sur le conseil de la Commission. Le travail de la Commission du Patrimoine oral et immatériel consiste en l'examen des candidatures : les membres de la commission lisent avec attention les dossiers, et le cas échéant, demande des précisions avant de statuer sur chaque cas. Ont été ainsi été reconnus durant la période concernée, l'Art des Sonneurs de Trompe et la Culture de la frite en Belgique (2016), le Grand Feu de Barbençon (2018), le Cramignon liégeois (2019) et le Grand Tour Saint-Vincent de Soignies (2020). Les deux instances accordent également des subventions qui aident au maintien du PCI ; ces allocations servent par exemple à la restauration d'objets conservés par les diverses sociétés et utilisés dans le cadre de manifestations et de fêtes. Elles peuvent aussi être destinées à supporter l'organisation d'événements. Les deux instances jouent le rôle de conseil au ministre en charge du PCI, elles émettent des avis et des considérations en la matière. La décision finale appartient - bien sûr - au ministre compétent. Ces deux instances ont été réorganisées et réunies en 2020.

- B.2.** *Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le PCI (DO 154).*

Ne pas dépasser 250 mots

Depuis 2017, le PCI est devenu une compétence régionale en Belgique, pays fédéré. Dans le cas du Centre Albert Marinus (CAM), basé à Bruxelles, il s'agit de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Patrimoine culturel immatériel de la Région recouvre les pratiques (coutumes et traditions, expressions orales, pratiques sociales, connaissances et savoir-faire) présentes sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés et que les communautés, les groupes ou les individus de la Région reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine. Urban Brussels

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

est le service public qui soutient le développement territorial de toute la région bruxelloise de manière durable notamment en matière de patrimoine, Urban Brussels établit et tient à jour un inventaire descriptif, en coopération avec les communautés patrimoniales. L'inventaire présente un intérêt documentaire, de connaissance et de sensibilisation. Pour figurer à l'inventaire un élément ne doit pas relever exclusivement d'une communauté mais être d'intérêt régional. Le centre de documentation (bibliothèque et photothèque) du CAM, les inventaires, expositions et recherches qui y sont menés contribuent à faire du CAM une institution incontournable en matière de ressources, de connaissance et d'études concernant le PCI de la Région de Bruxelles-Capitale, voire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le CAM collabore donc de manière active avec Urban Brussels en fournissant régulièrement des renseignements sur le PCI bruxellois et en mettant à sa disposition sa vaste documentation (bibliothèque, photothèque, archives) et ses 40 années d'expérience dans le domaine.

B.3. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*

Ne pas dépasser 250 mots

La participation du CAM dans l'élaboration de rapports périodiques des États se fait de manière indirecte. Le travail réalisé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des deux instances d'avis (présence du directeur du CAM au Conseil d'Ethnologie et à la Commission du Patrimoine oral et immatériel) et avec la Région de Bruxelles-Capitale (établissement d'inventaires, études historiques et analyses ethnologiques de manifestations du PCI) permet à ces entités de rédiger des bilans sur leur action dans le domaine du PCI et de présenter leurs rapports périodiques. Cet engagement est considéré par le CAM comme essentiel car il représente une meilleure connaissance du PCI tant au niveau national qu'international.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Jean-Paul Heerbrant, directeur du CAM, a été membre du Conseil d'Ethnologie de la Communauté française de Belgique au titre d'expert justifiant d'une expérience en arts et traditions populaires. Il a également été membre de la Commission du patrimoine immatériel. Ces deux instances ont été récemment réorganisées. Durant ses mandats, il a pu faire valoir son expertise en matière de PCI bruxellois et wallon et a participé aux multiples reconnaissances effectuées par ces deux instances (pour le travail réalisé voir B.1.).

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

En 2018, le CAM a réalisé une exposition sur le thème des géants qui s'est tenue du 17 mai au 2 septembre 2018 au palais du Coudenberg. Dans ce cadre, il a été mené un inventaire des géants bruxellois dont la tradition remonte au XVe siècle et dont le nombre dépasse aujourd'hui la centaine. Le recensement qui est paru dans le catalogue (161 pages) de l'exposition, a été comparé avec le recensement précédent réalisé en 2001. Cette comparaison

permet de prendre la mesure de l'évolution du phénomène dans l'agglomération de Bruxelles et de comprendre celle-ci. Jean-Paul Heerbrant est auteur d'une esquisse historique sur les géants bruxellois figurant également dans le catalogue. L'ouvrage édité contient de nombreuses participations de spécialistes belges sur le sujet (les spécialistes sollicités sont principalement issus de Ath, cité qui organise une Ducasse annuelle et accueille la Maison des Géants). Il reprend aussi l'interview d'un des animateurs de la Société royale des Compagnons de Saint-Laurent dont les géants figurant au Meyboom ont été reconnus en 2008 par L'UNESCO (Géants et dragons processionnels de Belgique et de France) dans la Liste du PCI. Un autre article de Jean-Paul Heerbrant accompagné du recensement de 2018 est paru dans la revue *Bruxelles Patrimoine*, n°32, décembre 2019 (la parution est patronnée par Urban Brussels) . il est également paru en néerlandais dans *Brussel Erfgoed*.

Le Centre Albert Marinus entretient des rapports réguliers avec la Société royale de l'Ommegang qu'elle a aidée dans son dossier de reconnaissance auprès de l'UNESCO. L'an dernier, elle a collaboré au tri des costumes anciens conservés par la société en apportant son expertise dans le domaine. Le but de cette collaboration était de reconnaître les costumes originaux de 1930 afin de les préserver. Le Centre est également très lié au Théâtre de Toone (la marionnette à tringle figure à l'Inventaire des Chefs-d'oeuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Jean-Paul Heerbrant est membre du Conseil d'administration de l'institution. Une collaboration concernant la réalisation de l'espace muséal du théâtre est également envisagée, le musée étant destiné à mettre en valeur la patrimoine multiséculaire de l'institution. Le CAM entretient également des relations suivies avec la Société royale des Compagnons de Saint-Laurent, organisatrice du Meyboom. Le carillon belge ayant été reconnu dans la Liste du PCI en 2013 par l'UNESCO, un comité consultatif, devenu ensuite un organe représentatif, a été mis en place. Y siègent les représentants des organes de gestion autorisés et les communautés patrimoniales concernées. A ce titre, Jean-Paul Heerbrant en fait partie.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. *mettre en valeur la fonction du PCI ;*
- b. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. *faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au PCI, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

Le CAM abrite un centre de documentation ouvert à tous et répond à de nombreuses demandes de renseignements concernant le patrimoine oral et immatériel (mais aussi matériel) de nos régions. Ces demandes sont aussi bien nationales qu'internationales. L'exportation du fichier de la bibliothèque et le toilettage des données qui l'accompagne est en cours. Cette tâche a pour but de préparer une migration vers un nouveau logiciel (à choisir) et d'intégrer les collections du CAM (tant la bibliothèque et la photothèque que les archives) dans un catalogue collectif. Cette opération offrira au centre de documentation une nouvelle visibilité et le fera ainsi connaître à un public plus large.

Le CAM organise régulièrement des expositions. Celles-ci se tiennent habituellement dans le musée qui abrite l'institution. Celui-ci étant en restauration depuis trois ans, les expositions ont dû se tenir dans d'autres lieux. En 2017, le CAM a organisé une exposition intitulée *Ensorceler-Guérir* en collaboration avec le Musée international du Carnaval et du Masque (Binche), le Surnateum (Bruxelles) et de diverses collections privées de Bruxelles. En l'occurrence, cette exposition marquait des premiers pas du CAM dans l'étude des traditions des mondes extra-

européens. En 2018, le CAM a monté une exposition sur le thème de *Géants* (voir B.5.). Les expositions recueillent à chaque fois un grand succès. Elle s'accompagnent de catalogues dont les textes, dus à la plume des meilleurs spécialistes, constituent des études scientifiques éclairant le sujet.

Le CAM a également entrepris l'exploitation d'un fond d'archives en sa possession. Celui-ci concerne les moulins (à eau et à vent) belges, il a été réalisé dans les années 1950. Ce fond va être étudié, reclassé et mis en relation avec les techniques et les savoirs propres à l'utilisation de ce type de machines et transmis de manière orale. Des contacts seront pris avec des centres étrangers s'occupant également de cette problématique.

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du PCI, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI ;*
- d. *des moyens non formels de transmission des savoirs ;*
- e. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

Les expositions organisées par le CAM sont gratuites. Elles s'accompagnent toujours de médiation culturelle. Chaque visiteur se voit proposer un accompagnement ; ces explications sur les objets présentés et sur la démarche suivie par les commissaires sont dispensées à tous. Le commentaire s'adapte au public : des visites pour groupes scolaires, qu'il s'agisse d'enseignement ordinaire ou spécialisé, sont systématiquement offertes. Ces accompagnements sont également gratuits. Le fonctionnement du CAM étant majoritairement financé par la commune (municipalité) de Woluwe-Saint-Lambert, l'institution voit dans cette ouverture au public le plus large l'opportunité de remettre à l'ensemble de la communauté ce qu'il reçoit en matière de subvention. Les sujets des expositions concernent le PCI et les traditions populaires. Elles constituent donc un moyen idéal pour conscientiser le public à ces problématiques. Elles mettent en évidence l'appartenance à une communauté, mais aussi la diversité que peut revêtir une même tradition dans des cultures différentes (voir expo *Géants*) Par ailleurs, même lorsqu'il traite de sujets plus « artistiques », (*Oscar Jespers dans sa maison* en 2016 ou *Le microcosme de Fred Biesmans* en 2019), le CAM a à cœur de mettre en évidence la transmission des savoir-faire et des techniques via l'oralité.

Par ailleurs, le CAM propose également à son public via son trimestriel d'information de participer à des visites guidées d'expositions ou des visites de découvertes, d'assister à des colloques dans le domaine du PCI ou du patrimoine en général. A travers ces activités, le CAM poursuit son programme de sensibilisation et d'animation destiné tant aux membres de l'association qu'au public le plus large.

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;
- b. la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;
- c. le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).

Ne pas dépasser 250 mots

Sur le plan national, le CAM échange son trimestriel, le Feuillet, et envoie (ou échange) ses publications (catalogues, actes de colloques...) à plus de cent sociétés savantes, cercles d'histoire locale, universités et centres de recherche belges. Au premier chef de ces destinataires, se trouvent les universités belges (départements d'ethnologie et de sociologie des universités de Gand, Leuven, Louvain, Bruxelles, Liège, Namur et Mons) mais les échanges existent aussi avec des associations nationales, dont le PCI est la préoccupation majeure. Celles-ci sont aussi bien flamandes (Vlaamse Centrum voor Volkskultuur, Archief and Museum van het Vlaamse Leven in Brussel...) que wallonnes (Musée de la Vie wallonne de Liège, Musée en Piconrue de Bastogne, Maison des Géants d'Ath, Musée international du Carnaval et du Masque de Binche, Maison de la Marionnette...). A l'étranger, le CAM communique avec diverses institutions avec lesquelles il échange informations et renseignements et auxquelles il envoie régulièrement ses publications (Sociedad de Ciencias Aranzadi de San Sebastian, Seminario permanente de Estudios de Cultura Popular y Patrimonial de la Region de Murcia, Société française de mythologie, Société d'Ethnologie française, Cercle d'Etudes mythologiques, Cordae - La Talvera, Musée de l'Hospice Comtesse de Lille...)

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

- D.1 *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.*

Ne pas dépasser 250 mots

Jean-Paul Heerbrant a assisté à la 7^e Session de l'Assemblée générale des Etats partie à la conventions de la sauvegarde du Patrimoine immatériel. Celle-ci s'est tenue du 4 au 6 juin 2018 au siège de l'UNESCO à Paris. La rencontre avec des chercheurs et personnes ayant les mêmes centres d'intérêt, venus du monde entier, s'est révélée extrêmement stimulante. Les échanges et contacts pris à cette occasion constituent un encouragement à augmenter la visibilité du CAM sur le plan international. Cette présence a également permis de mieux comprendre le fonctionnement de l'Unesco.

D.2 *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

Non

D.3 *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

Ne pas dépasser 500 mots

Durant la période concernée, le CAM n'a fourni aucun service consultatif au Comité. Ceci s'explique en raison d'un effectif de personnel extrêmement restreint. Durant deux ans en effet, pour des raisons administratives, et à cause de congés de maladie, le personnel du CAM a été réduit à deux personnes. Malgré ce manque criant, l'ensemble des tâches (recherches, réponses aux demandes, réalisation et montage d'expositions) généralement dévolues à l'institution a pu être effectué. Cependant la situation a changé en octobre 2020, le personnel est passé à 4 personnes. Une bibliothécaire de formation, également titulaire d'un baccalauréat en sociologie, est, entre autres, venue renforcer les effectifs. Il est donc désormais possible d'envisager de participer plus largement aux tâches proposées par le Comité. Cependant les budgets alloués au CAM ne laissent qu'une marge de manœuvre très mince pour des déplacements et séjours à l'étranger. Ils ne permettent que la réalisation des tâches internes de l'organisation et dans ces conditions, il est difficile (mais sans doute pas impossible) d'envisager la participation à des voyages. Quoi qu'il en soit, la volonté et l'envie de participer plus avant dans la réalisation des objectifs et des enquêtes de l'UNESCO ne manquent pas.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

E.1. *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

Ne pas dépasser 250 mots

Le français est l'un des trois langues reconnues officiellement en Belgique avec le néerlandais et l'allemand). Il est parlé par la majorité de la population bruxelloise qui possède généralement de bonnes connaissances du néerlandais. Le CAM a, parmi ses objets et selon ses statuts, la vocation « de faire prendre conscience au plus large public possible de son identité de membre de la communauté française ». Le français est donc d'un usage tout à fait courant au CAM, il constitue d'ailleurs la langue maternelle de l'ensemble du personnel. Les travaux (études, recherches, publications, expositions) qui y sont menés sont effectués dans cette langue.

E.2. *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.*

Ne pas dépasser 250 mots

Pouvant se prévaloir de quarante années d'existence, le CAM a abordé durant ces décennies plusieurs domaines du PCI. De par ses statuts, il peut être considéré comme un centre « généraliste », c'est-à-dire que ses préoccupations couvrent toutes les formes que revêt le PCI. Selon la Convention de 2003, le PCI comprend : 1) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; 2) les arts du spectacle ; 3) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; 4) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; 5) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Le centre de documentation du CAM se veut le plus large possible, les ouvrages qui le composent reprennent tous les domaines énumérés ci-avant. Afin d'enrichir les fonds, les récentes parutions sont systématiquement recherchées et acquises. Cette démarche permet de rester dans l'actualité et de se tenir au courant des recherches entreprises en Belgique et à l'étranger. Les demandes de renseignements qui sont adressées au CAM sont par nature très diverses. Les investigations menées afin d'apporter une réponse permettent également de se familiariser avec les multiples domaines du PCI. Mais le CAM, par ses recherches et par les expositions qu'il prépare longuement et minutieusement, touche à de nombreux secteurs du PCI. Ainsi dans le domaine des langues, le CAM reste attentif à l'usage, à la défense et à l'étude du dialecte bruxellois (point 1) utilisé par le Théâtre de Toone célèbre pour sa tradition multiséculaire en matière de marionnettes (point 2).

De même l'expérience et les connaissances du CAM concernant l'Ommegang (manifestation reprise en 2019 dans la Liste représentative du PCI (point 3) remontent aux travaux d'Albert Marinus qui ressuscita la manifestation en 1930. Plusieurs expositions et articles ont été consacrés par le CAM à ce cortège historique. Et certaines actions de protection, comme le tri effectué dans les réserves de la Société royale de l'Ommegang afin de repérer les costumes originaux, s'inscrivent aussi dans cette démarche. Par ailleurs, en son temps, le CAM avait publié des actes de colloques intitulés *Le folklore des pierres* et *Le folklore du corps humain* (point 4). In fine, le CAM reste très attentif à la transmission des savoir-faire par l'oralité (*Le monde de Pierre-Yves Renkin* – point 5).

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le CAM possède un ensemble d'archives, notamment celles liées au travail d'Albert Marinus (correspondance avec des collègues ou avec les membres des sociétés internationales auxquelles le savant appartenait, brouillons d'articles...). Il est prévu d'intégrer les divers inventaires de ces documents dans le fichier actualisé du centre de documentation. Un examen analytique de ces documents est bien sûr envisagé pour vérifier l'adéquation entre le document et sa description.

Les demandes de renseignements qui aboutissent au CAM sont régulières et il y est répondu avec la plus grande attention. Le CAM met également un point d'honneur à rediriger les demandeurs vers d'autres institutions plus spécialisées ou dont le champ d'action correspond plus à la demande.

Jean-Paul Heerbrant, dans le cadre de son action au Conseil d'Ethnologie et de la Commission du Patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Buxelles (voir B.1.) a également traité de multiples sollicitations et demandes.

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le CAM rédige l'ensemble de ses travaux, recherches et publications en français (voir E1). Les Feuilles trimestriels d'information (de 36 ou 40 p format A5) ainsi que les catalogues paraissent dans cette langue. L'ensemble du personnel (4 personnes) participe de près ou de loin à ces travaux (rédaction de textes scientifiques ou de notices de catalogues, relectures, choix des photographies, mise en page,...).

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

Tant dans le domaine des recherches que des sujets d'étude, la vocation du CAM a été plutôt d'ordre national. Cependant lors de la réalisation des expositions, le centre a fréquemment été en relation avec des institutions muséales ou avec des centres de recherches étrangers. Tant pour le prêt de certaines pièces, jugées indispensables à la thématique traitée, que pour la sollicitation de textes destinés aux catalogues et aux diverses publications, le CAM n'a jamais hésité à s'adresser à des institutions internationales. Ce type de collaboration est devenu régulier. Par ailleurs, le multilinguisme de la Belgique, l'ouverture sur d'autres cultures, la bonne connaissance de l'anglais constituent des atouts supplémentaires qui s'avèrent bien utiles dans la création de partenariats et d'associations de type international.

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

La situation du CAM (personnel réduit pour raisons exposées au point D.3.) explique que les activités menées en coopération avec l'UNESCO ont été jusqu'à présent inexistantes. Peut-être aussi les sollicitations venant de l'UNESCO ont été peu claires ou en inadéquation relative avec le travail de notre association.

G. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

H. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : Jean-Paul Heerbrant

Titre : directeur du Centre Albert Marinus

Date : 10 février 2021

Signature :

G. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

H. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : Jean-Paul Heerbrant

Titre : directeur du Centre Albert Marinus

Date : 10 février 2021

Signature :

